



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Tarn-et-Garonne

Circonscription de Valence d'Agen
Dossier suivi par : Thierry DOUSSINE
TD/BM
NS N°1
Tél : 05 36 25 76 98
Mél : ien82valencedagen@ac-toulouse.fr

Complexe Léo Gipoulou
7, avenue de Bordeaux
82000 VALENCE D'AGEN

Valence d'Agen, le 20 Avril 2023

L'Inspecteur de l'Éducation nationale en
charge de la circonscription de Valence
d'Agen

à

Mesdames les directrices et
Messieurs les directeurs
Mesdames les enseignantes et
Messieurs les enseignants des écoles
publiques

NOTE NUMERIQUE

Objet : Mise en place des comités locaux du numérique et ENT

1- CLN : Le comité local du numérique

La session du 18 janvier 2023 du comité départemental de pilotage du numérique a validé la mise en place des conseils locaux du numérique dans chacune des écoles du département.

Le conseil local du numérique, CLN, qui se tient souvent à la suite d'un conseil d'école (le dernier de l'année ou le premier) va **permettre à l'école de porter à connaissance des partenaires ses besoins en équipement numérique et en formation**. Cette information se fera via le formulaire en ligne ci-dessous.



<https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/GZoSLI2U0G/k/fmVUATv>

Cette enquête comprend une identification de votre école, un inventaire rapide de votre équipement et une projection des besoins d'équipement et de formation. Ce premier questionnaire (une douzaine de questions) peut être renseigné à tout moment en amont du CLN.

Questions à renseigner :

- Identification : Circonscription ; école ; nombre de classes ; nombre d'élèves
- Débits de connexions en classe (avec outil intégré de recueil des données ; cliquer sur test)
- Equipements actuels : matériels ; services
- Usages actuels : typologie ; ENT ; fréquences d'utilisation
- Formations : besoins ; modalités
- Vos perspectives (nouveaux usages ; mise en place ENT ; projets d'équipements)

L'équipement des écoles du département progresse, pas toujours de façon homogène sur le territoire mais aujourd'hui, suite aux différents plans AAP écoles-collèges connectés, ENIR, LEN 2020 et SNEE, très peu d'écoles n'ont aucun équipement.

Suite à ces plans, nous pouvons définir les priorités suivantes pour vos demandes de matériel :

- Compléter l'équipement existant pour développer de nouveaux usages : visualiseur, ENT, renouvellement de matériel (ordinateur de direction, VPI...)
- Outils à destination des élèves /enseignants : packs d'équipement des salles de classes

Les formateurs en charge du numérique (CPC / ERUN) sont à votre écoute pour conduire ces réflexions.

2- Les enjeux d'un plan d'équipement Numérique



Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture prescrit en particulier dans ses domaines 2 et 3 un rôle important de la connaissance des outils numériques, tant pour **apprendre et acquérir une méthode** que pour « **devenir un citoyen conscient des enjeux du numérique** » dans une société de l'information.

Le projet académique décline cette prescription dans son axe 1 « Enseigner les fondamentaux » sous l'item « **Mobiliser avec ambition et discernement tous les outils numériques** »

Le développement d'usages raisonnés du numérique est depuis cette rentrée intégré à toutes les formations du **plan départemental de formation** de notre département.

Il est donc nécessaire de prendre en considération au sein de l'école les points suivants :

- ✎ La formation de l'élève **citoyen numérique de demain**
- ✎ Le développement et l'usage de **nouvelles pratiques pédagogiques** : en particulier autour des compétences numériques du S4C
- ✎ La sensibilisation de toute la communauté éducative du territoire aux outils et services numériques, à l'ENT (**Espace Numérique de Travail**)
- ✎ L'accès pour les enseignants et les élèves à différents contenus et **ressources pédagogiques validés par l'Éducation nationale**
- ✎ **L'ouverture de l'école aux parents** afin de permettre à ces derniers de s'impliquer davantage dans l'action éducative
- ✎ L'intégration dans le **projet des partenaires locaux** intervenant dans le domaine éducatif, en particulier les acteurs périscolaires et extra-scolaires

3- Un outil au service de l'intégration du numérique dans et hors la classe : l'ENT



Il s'agit de mettre en place des usages qui développent les compétences numériques des élèves et diversifient les pratiques pédagogiques.

Depuis 2003, des espaces numériques de travail (ENT), également appelés environnements numériques de travail ont été déployés afin d'accompagner le développement des usages du numérique et de donner aux utilisateurs un accès unifié à un bouquet de services partagés et sécurisés.

En plus de leur aspect structurant, les ENT confèrent un **véritable sens aux actions d'équipement réalisées par les collectivités pour les écoles**. Pierres angulaires entre les infrastructures et les équipements, les ENT donnent accès aux ressources et aux contenus pédagogiques mis à disposition par l'équipe éducative.

En 2020, la période de confinement, en modifiant l'espace-temps pédagogique, a nécessité l'intégration de nouvelles modalités d'enseignement mobilisant le numérique. Les enseignants ont dû trouver comment **susciter l'engagement personnel de l'élève dans sa démarche d'apprentissage, en stimulant son intérêt et sa créativité dans le continuum, en présence ou à distance, tout en prenant en compte son degré d'autonomie**. Cette crise sanitaire a agi comme un révélateur de l'usage d'un ENT qui se trouve être une aide précieuse dans la mise en œuvre de l'accompagnement technique d'un enseignement hybride et de la continuité pédagogique qui a une place légitime dans votre Plan de Continuité Pédagogique.

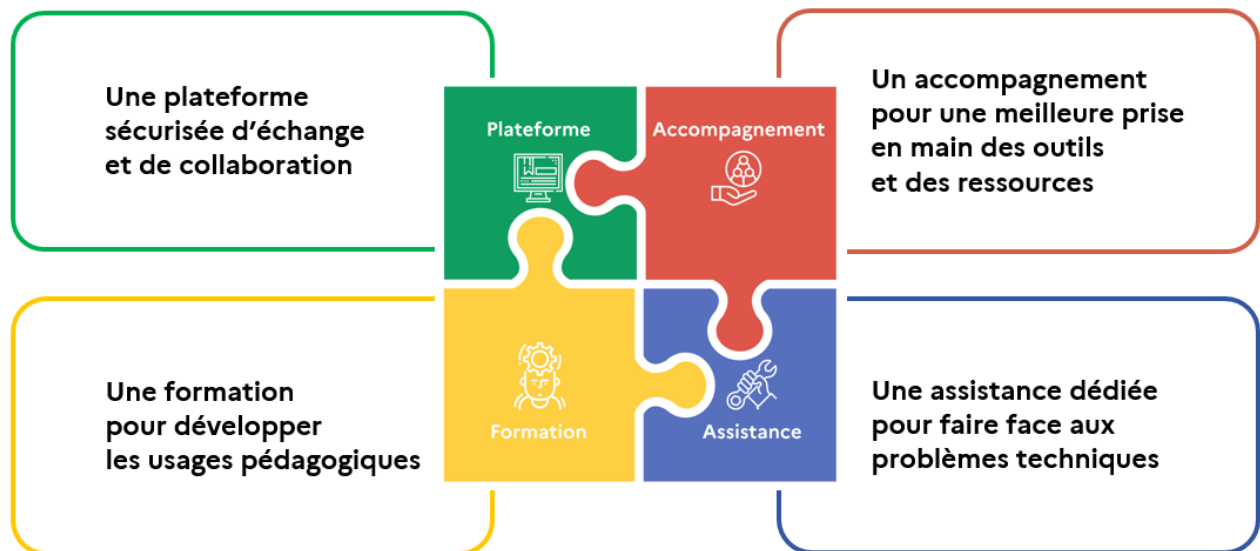
L'ENT est non seulement un outil fonctionnel permettant de concevoir des activités qui donneront lieu à des apprentissages mais également pour l'élève un outil personnalisé donnant accès à celles-ci. L'ENT constitue un **élément clé de l'individualisation des parcours, de l'accompagnement éducatif, de l'accès aux ressources numériques**, du lien avec les familles et du soutien à la parentalité. L'ENT trouve également toute sa place dans la mission de **réduction des inégalités** que s'est donnée l'École.

Aujourd'hui installés dans l'environnement scolaire, ces outils renforcent l'unité entre les écoles et les établissements, favorisent l'émergence de réseaux d'utilisateurs appartenant à des univers différents autour de centres d'intérêt et de projets communs scolaires et périscolaires. Ils permettent un véritable essai-mage des pratiques, l'acquisition d'une culture numérique pour le plus grand nombre, le **développement des pratiques collaboratives**, et la prise de conscience des atouts du numérique dans la réussite de tous les élèves.

Remarques préalables à l'ouverture d'un ENT :

- ❑ **Cadrage des ENT** : tout ENT choisi doit respecter le SDET dernière version V6.5 de juin 2022 <https://eduscol.education.fr/1559/schema-directeur-des-ent-sdet-version-en-vigueur>
- ❑ **Concernant le « non-équipement » numérique éventuel des familles** : il s'avère aujourd'hui que très peu de familles ne sont pas équipées et connectées à Internet (voir quelques études statistiques à ce sujet disponible sur le Net). Il est cependant nécessaire que chaque enseignant réalise un constat sur sa classe.
Pour pallier à ce « non-équipement », certaines écoles et/ou municipalités ont choisi de mettre des ordinateurs à disposition des parents pendant le temps de garderie, ALAE et/ou APC

L'ENT, une offre globale :



Chaque école garde le choix du prestataire (ENT respectant le SDET V6.5) en accord avec la municipalité qui en a la charge financière.

- **Rappel** : toute ouverture d'ENT (ou de simple Blog) doit être au préalable soumise à autorisation de l'IEC qui reste le responsable éditorial.

Plusieurs offres existent. A noter, cette année, l'arrivée de **ENT-Ecole Région Académique** qui est accessible par conventionnement de la collectivité pour **45 € par école et par an**. Suite à un appel d'offre, cet ENT est maintenant déployé en masse sur les écoles de la grande région académique.

Pour en bénéficier :

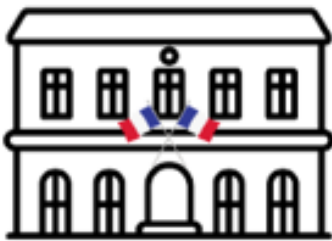
- ▶ La demande d'adhésion à l'ENT-École sera portée par la collectivité et précédée d'une **concertation avec l'équipe pédagogique** des écoles
- ▶ Elle se fait ensuite **exclusivement via le formulaire d'adhésion** en ligne sur le portail « Démarches-simplifiées » par la collectivité détentrice de la compétence école
- ▶ **Un seul formulaire** doit être complété par cette collectivité. Il doit inclure **l'ensemble des écoles** de la collectivité qui pourront bénéficier de l'ENT-École en 2022-2023
- ▶ La demande d'adhésion est à effectuer **annuellement**
- ▶ La campagne d'adhésion pour l'année scolaire 2023-2024 est ouverte **à compter de la rentrée des vacances de printemps**. Sur la base de cette demande, l'académie ouvre le service d'ENT pour les écoles
- ▶ La **convention signée** par le représentant de la collectivité doit être transmise, en version numérique scannée, par la messagerie de la **plateforme « Démarches-simplifiées »**, **dans un délai maximum de deux mois** après la demande. Si ce délai n'est pas respecté, la demande est classée sans suite et l'accès à l'ENT fermé pour les écoles.

Possibilité pour la collectivité d'ouvrir un espace qui lui est propre en nommant un « référent-ville » au moment du conventionnement sur la plateforme « Démarches-simplifiées » .

Pour votre information, un **parcours M@gistère ENT-École** est disponible dans l'**offre locale de formation en libre accès** afin que chaque enseignant désireux de découvrir, de prendre en main ou d'exploiter le potentiel pédagogique de l'ENT-Ecole puisse le faire en toute autonomie.

Voici le lien : <https://magistere.education.fr/f1196>

Modalités d'adhésion ENT-Ecole



COLLECTIVITÉ

- 1** Adresser le formulaire d'adhésion via Démarches simplifiées
- 2** Réceptionner, imprimer, signer, scanner la convention
- 3** Envoyer via Démarches simplifiées
- 4** Réceptionner la facture, déclencher le paiement

Démarches simplifiées



Thierry DOUSSINE